

## Le Répertoire National des Certifications Professionnelles (RNCP)

Résumé descriptif de la certification **Code RNCP : 19119**

### Intitulé

*L'accès à la certification n'est plus possible (La certification existe désormais sous une autre forme (voir cadre "pour plus d'information"))*

MASTER : MASTER Mention Biologie Santé, spécialité Sciences de la Vision

Nouvel intitulé : Mention Ingénierie de la santé

### AUTORITÉ RESPONSABLE DE LA CERTIFICATION

Université Paris-Sud - Paris 11

### QUALITÉ DU(ES) SIGNATAIRE(S) DE LA CERTIFICATION

Président de l'université de Paris XI

### Niveau et/ou domaine d'activité

**I (Nomenclature de 1969)**

**7 (Nomenclature Europe)**

**Convention(s) :**

**Code(s) NSF :**

331 Santé

**Formacode(s) :**

### Résumé du référentiel d'emploi ou éléments de compétence acquis

*Liste des activités visées par le diplôme, le titre ou le certificat*

- Le Master "Biologie-santé", spécialité "Science de la Vision" est un diplôme professionnalisant, qui a pour objectif de préparer les étudiants à intégrer une activité professionnelle dans le domaine de l'Optique ou des Sciences de la Vision. Cette spécialité peut également être un prérequis pour les étudiants désireux de poursuivre leur formation vers une carrière académique (recherche, enseignement supérieur) en leur donnant l'accès à la formation par la recherche dans le cadre de la thèse.

*Compétences ou capacités évaluées*

- Maîtrise approfondie des connaissances professionnelles en "Optométrie", "Contactologie" et "Dépistage".
- Connaissances générales dans les matières scientifiques fondamentales (Biologie, Physique, Chimie) liées à la pratique professionnelle dans le domaine des sciences de la vision.
- Maîtrise de l'ensemble des appareils et des équipements dont l'opticien dispose actuellement pour mener à bien un examen complet de vue.
- Capacité à identifier et à évaluer la présence et l'importance des déficits visuels.
- Capacité à conseiller un patient pour le choix d'une adaptation appropriée.
- Capacité à dépister précocement et/ou à suivre les pathologies oculaires, conseil pour orienter le patient chez ophtalmologiste référent.
- Savoir mettre en place un projet d'installation dans le domaine de l'Optique, l'Optométrie ou l'Optique de contact.
- Capacité à concevoir et conduire des projets de recherche appliqués, des études, des mises au point, des analyses, des essais, de la mise en œuvre d'innovations et à vérifier des hypothèses par des expérimentations appropriées.
- Capacité d'animation et de direction d'équipe de techniciens.
- Capacité à se présenter pour la recherche d'un emploi.
- Capacité à travailler en contexte international : maîtrise de l'anglais; la langue utilisée dans le domaine des sciences de la vision.

Evaluation par le test BULATS (BUSINESS LANGUAGE TESTING SERVICE).

### Secteurs d'activité ou types d'emplois accessibles par le détenteur de ce diplôme, ce titre ou ce certificat

Secteur de l'Optique, de l'Optométrie et Sciences de la Vision

- Opticiens spécialisés, compétents en optométrie, contactologie et en basse vision, et aptes à prendre en charge certaines tâches actuellement effectuées par les ophtalmologistes dans le cadre du transfert de compétence défini dans la loi sur le financement de la sécurité sociale 2007.

- Assistant d'ophtalmologistes.
- Enseignants professionnels dans les établissements concernés par l'Optique, l'Optométrie et l'Orthoptie.
- Recrutement dans l'industrie de l'optique (secteur R&D).

### Codes des fiches ROME les plus proches :

J1405 : Optique - lunetterie

### Réglementation d'activités :

La réglementation relative au transfert de compétence est définie dans la loi sur le financement de la sécurité sociale 2007 (Article 34 quater 4II, Art. L. 4362-10. et L. 4362-11.), officialisée par décrets le 14/04/2007 au Journal Officiel.

### Modalités d'accès à cette certification

#### Descriptif des composantes de la certification :

Le diplôme de Master, spécialité "Science de la Vision" est délivré après capitalisation de 120 crédits ECTS (qui s'ajoutent aux 180 ECTS acquis en Licence). Ces crédits sont obtenus par la validation d'un ensemble d'UE semestrielles capitalisables et compensables, constituées

de plusieurs enseignements et/ou activités pédagogiques.

Liste des UE à capitaliser :

- UE.1 - SCIENCES BIOLOGIQUES I
- UE.2 - SCIENCES PHYSIQUE-CHIMIE
- UE.3 - DEPISTAGE EN SANTE OCULAIRES I
- UE.4 - OPTOMETRIE COMPORTEMENTALE
- UE.5 - SCIENCES BIOLOGIQUES II
- UE.6 - NEUROSCIENCES DE LA VISION
- UE.7 - DEPISTAGE EN SANTE OCULAIRES II
- UE.8 - BASSE VISION
- UE.9 - ANGLAIS
- UE.10 - DEPISTAGE EN SANTE OCULAIRES III
- UE.11 - OPTOMETRIE AVANCEE
- UE.12 - CONTACTOLOGIE AVANCEE I
- UE.13 - INCITATION A LA CREATION D'ENTREPRISE
- UE.14 - BIOSTATISTIQUES
- UE.15 - PSYCHOPHYSIQUE ET COGNITION VISUELLE
- UE.16 - ANOMALIES DE LA VISION BINOCULAIRE
- UE.17 - CONTACTOLOGIE AVANCEE II
- UE.18 - RE-ADAPTATION VISUELLE
- UE.19 - STAGE & TER

Le diplôme de Master peut aussi être obtenu par la voie de la formation continue, par capitalisation d'une Licence "d'Optique Professionnelle", de trois Diplômes Universitaires (D.U. "Dépistage en Santé Oculaire"; D.U. "Optométrie et Contactologie 2" et D.U. "Optométrie et Contactologie 3"), d'une UE de Pratique Professionnelle contenant une Mise en Situation Professionnelle (MSP) d'Optométrie et de Contactologie, d'une UE Stage et d'un Travail d'Etude et de Recherche (TER) de niveau Master.

Enfin, le diplôme de Master "Sciences de la Vision" peut aussi être délivré par validation des acquis de l'expérience professionnelle.

**Validité des composantes acquises : non prévue**

CONDITIONS D'INSCRIPTION À LA CERTIFICATION	OUINON	COMPOSITION DES JURYS
Après un parcours de formation sous statut d'élève ou d'étudiant	X	OUI
En contrat d'apprentissage	X	NON
Après un parcours de formation continue	X	OUI
En contrat de professionnalisation	X	OUI
Par candidature individuelle	X	OUI
Par expérience dispositif VAE prévu en 2008	X	OUI

	OUI	NON
Accessible en Nouvelle Calédonie		X
Accessible en Polynésie Française		X

LIENS AVEC D'AUTRES CERTIFICATIONS	ACCORDS EUROPÉENS OU INTERNATIONAUX
Autres certifications :  Université de Montréal, Canada Université de Terrassa, Espagne (ERASMUS). Université de Murcia, Espagne (ERASMUS). Université de Milan-Bicocca, Italie (ERASMUS).	

#### Base légale

##### Référence du décret général :

arrêté du 25 avril 2002 (JO 27 avril 2002)

Cadre national des formations du 22 janvier 2014

##### Référence arrêté création (ou date 1er arrêté enregistrement) :

Arrêté d'habilitation Masters Paris-Sud XI du 29 novembre 2010

##### Référence du décret et/ou arrêté VAE :

##### Références autres :

#### Pour plus d'informations

##### Statistiques :

Diplôme ouvert depuis 2004-2005, promotions de 35 à 45 diplômés/an, 95% des

diplômés trouvent un emploi l'année de leur diplôme

**Autres sources d'information :**

[www.u-psud.fr](http://www.u-psud.fr)

**Lieu(x) de certification :**

Université Paris-Sud XI, UFR des Sciences d'Orsay

**Lieu(x) de préparation à la certification déclarés par l'organisme certificateur :**

Campus d'Orsay

**Historique de la certification :**

1981 - Création de la Licence d'Optique Physiologique et d'Optométrie (LOPO).

1991 - Création de la Maîtrise de Sciences et Techniques (MST) "d'Optique Physiologique, Optique de Contact et Optométrie".

2006 - Réforme LMD, création du Master "Signalisation Cellulaire, Neurosciences", spécialité

"Sciences de la Vision".

2010 - Mention Master "Biologie -Santé", spécialité "Sciences de la Vision".

2014 - Mention Master "Ingénierie de la Santé", spécialité "Optométrie et Sciences de la Vision" (projet en cours).

**Certification suivante :** Mention Ingénierie de la santé